



Consignes sanitaires

publié le 07/01/2021

Madame, Monsieur, Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous un message à votre attention vous rappelant la conduite à tenir dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur.

"Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous rappeler que :

Les personnes présentant :

► une température supérieure à 38° et/ou qui présenteraient des symptômes évocateurs doivent consulter le médecin et ne pas se présenter au sein de l'établissement scolaire.

Concernant les actions à conduire lors d'un cas positif COVID-19 :

- les personnes identifiées cas contacts,
- les personnes en attente de test ou de son résultat

doivent informer la direction de l'établissement, rester à l'isolement et surtout ne pas se déplacer au sein de l'établissement scolaire.

Selon le protocole sanitaire, les parents s'engagent à ne pas mettre les enfants dans les écoles en présence d'un cas positif, cas contact ou cas suspect au sein du foyer."

Je vous remercie de scrupuleusement respecter ces gestes barrières.

La principale,
Catherine ALIX